

AU CŒUR
DU DÉBAT PUBLIC

COMMISSION
EDUCATION

DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPOR-
TIVE EN MILIEU SCOLAIRE DANS
MA COMMUNE

Compte-rendu de la séance du 17/03/2021

Éric Quenault, Délégué régional académique d'Île-de-France à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Véronique Moreira, Présidente de l'Union sportive de l'enseignement du
premier degré (USEP)

 Le jeudi 17 mars 2022 de 15h à 16h30

 En visioconférence

 **Élus référents :**

- **Lionel Benharous**, maire des Lilas (93)
- **Chantal Brault**, première adjointe au maire de Sceaux (92)
- **Marie-Line Pichery**, maire de Savigny-le-Temple (77)

I CONTEXTE

Le sport à l'école se caractérise principalement par l'éducation physique et sportive (EPS), une discipline obligatoire, dispensée dans le cadre d'enseignements nationaux pendant les horaires de cours.

À côté de l'EPS, des activités sportives sont proposées aux élèves volontaires.

Le sport scolaire s'appuie au sein des écoles et des établissements scolaires sur des associations sportives scolaires (AS). Des fédérations sportives et scolaires animent ce réseau d'associations et organisent des rencontres et compétitions. Elles sont investies d'une mission de service public à finalité éducative et sociale, définie dans des conventions qui les lient à l'État.

Dans son rapport « L'école et le sport : une ambition à concrétiser » publié le 12 septembre 2019, la Cour des comptes déplore le cloisonnement encore trop prégnant entre l'univers du monde sportif et le sport scolaire, faute de stratégie de développement de la pratique sportive à l'école et du manque de coordination des interventions de l'État et des collectivités territoriales. **La journée nationale du sport scolaire**, organisée chaque année en septembre, a pour objectif de mieux faire connaître et promouvoir les activités proposées par les associations et les fédérations sportives scolaires auprès des élèves, équipes éducatives, parents d'élèves et des collectivités territoriales.

Les leviers mobilisables par les communes pour développer le sport scolaire

- ✓ Les communes, en tant que propriétaire des locaux scolaires, élargissent leurs compétences en prêtant des installations pour l'EPS et le sport scolaire.
- ✓ Depuis l'assouplissement des rythmes scolaires, la collectivité peut organiser des activités et des loisirs périscolaires sportifs.
- ✓ **La création d'une École municipale des sports (EMS)** vient souvent compléter l'accueil de loisirs. L'objectif est de permettre aux enfants, sous la responsabilité des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS), de découvrir plusieurs activités avec une seule adhésion, d'y prendre goût de manière ludique avant d'éventuellement s'inscrire dans un club.
- ✓ **Soutenir les associations sportives comme l'USEP**, l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) et la fédération éducative de l'Enseignement catholique (UGSEL)
- ✓ Selon leur taille, les collectivités peuvent **organiser ou soutenir les manifestations et événements sportifs** par le biais d'un appui financier, technique, logistique et humains.

Les plans nationaux « Savoir rouler à vélo » et « Savoir nager »

Le programme « **Savoir rouler à vélo** », adopté en janvier 2018 par le Comité interministériel de la sécurité routière, inscrit **le vélo comme un savoir fondamental à acquérir avant 11 ans**. Destiné aux enfants de 6 à 11 ans, ce dispositif vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. Le plan s'inscrit dans le cadre du Plan vélo et mobilités actives, initié par le Gouvernement, dont l'objectif est de multiplier par trois l'usage du vélo en France et atteindre les 9% de déplacements à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024. Le programme fait ainsi la promotion de la pratique d'une activité physique régulière, notamment auprès des jeunes de plus en plus touchés par la sédentarité, tout en privilégiant un mode économique et écologique de déplacement.

Il s'agit d'un programme qui propose aux enfants de suivre **une formation de 10 heures**, dispensée sur tout le territoire national **dans le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire**. Elle se compose de trois étapes encadrées par des professionnelles :

- ✓ **Savoir pédaler** et maîtriser les fondamentaux du vélo
- ✓ **Savoir circuler** et découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé
- ✓ **Savoir rouler à vélo** et circuler en autonomie sur la voie publique

En 2018, l'enquête de Santé Publique France faisait alertait sur une augmentation de 77% des noyades chez les moins de 13 ans. Pour répondre à cette problématique, le ministère des Sports a instauré le dispositif **« Savoir nager » pour permettre aux enfants d'acquérir les compétences minimales assurant leur propre sécurité dans l'eau**. C'est un savoir du socle commun de connaissances, de compétences et de culture des programmes scolaires.

Il s'agit d'un cycle d'apprentissage de l'aisance aquatique puis de la nage, jusqu'à l'obtention de l'attestation scolaire du « savoir-nager » (ASSN). La continuité éducative s'articule autour de quatre phases :

- ✓ Le bébé nageur jusqu'à 3 ans
- ✓ L'aisance aquatique jusqu'à 6 ans
- ✓ **Le savoir nager concerne les enfants de 6 à 12 ans, valorisé par l'attestation ASSN**. Il reconnaît ainsi la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé. Son acquisition, en classe de CM1, CM2 et 6^e, conditionne l'accès à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre de l'EPS ou du sport scolaire.
- ✓ L'apprentissage des nages codifiées et du sauvetage

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) se compose d'un comité national, de comités départementaux et d'associations USEP locales, permettant une présence de proximité dans 7062 écoles publiques. L'USEP poursuit plusieurs objectifs à travers la pratique sportive :

- ✓ **Organiser les activités et rencontres sportives scolaires et périscolaires** des écoles publiques
- ✓ Sensibiliser les enfants au vivre-ensemble à travers le sport
- ✓ Promouvoir les valeurs de citoyenneté et de tolérance : l'enfant fait l'expérience de fonction valorisante (joueur, arbitre, organisateur de rencontre, reporter...)
- ✓ **Concourir à la formation des intervenants dans les cadres scolaires et périscolaires, y compris les agents de la collectivité.**

I POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET ECHANGES

Chantal Brault, élue référente de la commission Education et première adjointe au maire de Sceaux, rappelle en introduction que la crise du Covid a pénalisé les enfants dans leur pratique sportives Les interventions et les échanges qui vont suivre s'inscrivent dès lors dans l'objectif de **faire revivre le**

sport en milieu scolaire dans les conditions les plus optimales.

Les communes peuvent mobiliser les deux dispositifs que sont le plan « Savoir rouler à vélo » et le plan « Savoir nager ». Les professeurs des écoles, quant à eux, ont une véritable mission d'accompagnement des enfants, mais les communes ont également besoin de professionnels et d'équipements adaptés pour accompagner cette pratique sportive. Les communes franciliennes ont en perspective les Jeux de Paris 2024, et elles savent aussi pertinemment que **le sport est un vecteur d'épanouissement pour les enfants**.

Lionel Benharous, élu référent à la commission Education et maire des Lilas, partage la préoccupation de faire de la pratique du sport scolaire une priorité, notamment pour trois raisons :

- **La pratique du sport scolaire permet de sauver des vies**. En effet, de nombreux enfants meurent de noyade ou bien d'accident de vélo chaque année.
- **Le sport scolaire est un vecteur d'épanouissement pour les enfants**. Le sport scolaire est particulièrement essentiel pour les élèves qui ont des difficultés scolaires. Cette pratique peut redonner confiance aux élèves décrocheurs et les ramener vers l'apprentissage des autres disciplines scolaires.
- **Les professeurs d'EPS jouent un rôle essentiel de médiateur auprès des élèves**, notamment à l'égard de ceux qui sont en difficulté. Ils peuvent déceler et prévenir des situations de mal être.

Il y a néanmoins **des inégalités sur la question de la pratique sportive des enfants**, tant territoriales que budgétaires. Dans la commune des Lilas, les éducateurs sportifs peuvent prendre en charge la pratique sportive dans le premier degré grâce à des équipements de qualité. Mais certaines communes franciliennes n'ont pas les moyens de se doter d'équipements sportifs performants. C'est pourquoi cette question peut être portée auprès de l'Etat afin d'obtenir des aides au financement d'équipements sportifs de qualité.

Intervention d'Éric Quenault, délégué régional académique

Eric Quenault rappelle les deux dispositifs conduits par la DRAJES que sont « **l'aisance aquatique** » avec un objectif de prévention des noyades, et le dispositif « **savoir rouler à vélo** ». Il s'agit de renforcer l'usage du sport durant le temps scolaire des enfants et des jeunes scolarisés dans le primaire et le secondaire. Ce renforcement est d'autant plus important que nous sommes dans un contexte de sortie de crise sanitaire durant laquelle la pratique sportive a été freinée.

En outre, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a mis en place des savoirs sportifs fondamentaux en complément des heures d'EPS.

Deux dispositifs, gérés par la direction des affaires scolaires du ministère, sont notamment évoqués :

- Le dispositif « **30 minutes d'activité physique quotidienne** »
- Le dispositif « **Un club, une école** »

La DRAJES, quant à elle, en lien l'Agence Nationale du Sport (ANS), souhaite développer deux dispositifs déjà existants :

- **Le plan « Savoir rouler à vélo » : objectif de prévention des accidents sur la voie publique**. Le vélo apparait aujourd'hui comme un enjeu majeur de mobilité, amplifié par la crise sanitaire et l'évolution

des modes de déplacement qui en découle. Il y a dès lors **besoin d'un apprentissage des déplacements en milieu urbain** pour les enfants.

- **Le plan « Savoir nager » : prévention des noyades.** En effet, un manque d'équipements nautiques est constaté en Ile-de-France, avec pour conséquence des jeunes enfants qui ne savent pas flotter et des jeunes adolescents qui ne savent pas nager. Il est rappelé que la noyade est la principale cause de mortalité chez les moins de 25 ans.

Ces dispositifs ont comme caractéristique commune de pouvoir être portés directement par les collectivités territoriales. Ces dernières peuvent notamment **demander des financements aux services départementaux d'État (liste des contacts accessible auprès de l'AMIF)**. Les communes peuvent s'en saisir pour mettre en place des activités sur le temps scolaire et périscolaire.

Intervention de William Fiadjoe, responsable adjoint du pôle sport de la DRAJES

William Fiadjoe développe dans les détails les deux dispositifs que sont l'« Aisance aquatique » et le plan « Savoir rouler à vélo ».

1) Le dispositif « Aisance aquatique » :

Il constitue **le premier volet du plan « Savoir nager »**. Des stages de **8 sessions de 40 minutes** sont organisés sur plusieurs semaines. Des groupes d'enfants de 4 ans minimum composent ces stages. Il existe des **classes bleues** pour les séances qui ont lieu sur le temps scolaire ainsi que des **stages bleus** pour les séances qui se déroulent sur le temps périscolaire ou durant les vacances. À l'issue de ces sessions, une attestation est délivrée aux enfants.

L'objectif de ces stages est de rendre l'enfant à l'aise dans l'eau où il n'a pas pied. On parle alors de constitution d'un « corps flottant ». Trois paliers sont identifiés :

- **Palier 1 : entrer dans l'eau et se mouvoir**
- **Palier 2 : sauter dans l'eau, flotter, sortir de l'eau seul**
- **Palier 3 : rentrer avec la tête dans l'eau, nager 10 minutes sur le dos**

Il s'agit, par ces trois paliers, de **renouveler l'apprentissage de l'aisance aquatique et de la natation**. Des fédérations sont engagées dans ce dispositif dont notamment les fédérations de natation, du sport adapté et de triathlon.

Plus de **800 000 euros** ont été engagés en Ile-de-France depuis la création du dispositif en 2019. **Les crédits sont issus des dispositifs de « l'Aisance aquatique » et de « J'apprends à nager »**. Avec ces crédits, **1054 stagiaires** ont été formés et 160 classes bleues ont été installées dans la région. **2642 enfants** ont pu bénéficier de ces politiques publiques.

La DRAJES souhaite néanmoins développer davantage ces dispositifs en 2022. En effet, ces derniers paraissent comme prioritaires au regard de la feuille de route fixée par le gouvernement qui a pour objectif de délivrer **17 200 attestations aux enfants d'ici fin 2022**. Pour réaliser cet objectif, il semble nécessaire de **développer des bassins mobiles** dans le cadre du dispositif « 5000 équipements sportifs de proximité » afin de pallier les carences de piscines en Île-de-France. L'Agence Nationale du Sport fait de ces financements des équipements mobiles l'une de ses priorités.

Ressources complémentaires :

- [Précisions sur le dispositif « Aisance aquatique »](#)
- [Lancement de l'édition 2022 de l'appel à projets national « Formation à l'encadrement de l'Aisance aquatique »](#)

2) Le dispositif « Savoir rouler à vélo »

Le dispositif « Savoir rouler à vélo » vise quant à lui à aider les jeunes à **se déplacer de manière plus écologique et économique dans une logique d'apprentissage de l'autonomie à vélo**. 10h de formation sont proposées en 3 paliers afin de sensibiliser les jeunes à la pratique quotidienne du vélo afin de devenir autonome sur ce dernier :

- **Palier 1 : Savoir pédaler, s'équilibrer, apprendre à tourner**
- **Palier 2 : Savoir circuler : savoir rouler, communiquer, changer de direction**
- **Palier 3 : Savoir rouler à vélo : circuler de manière autonome sur la voie publique et s'approprier les différents espaces de pratique**

Ce dispositif s'adresse aux enfants de 4 à 6 ans, tant sur le temps scolaire que sur le temps périscolaire, et délivre une attestation à la fin de la formation. C'est **8343** enfants qui ont été concernés par ce dispositif en 2021.

Au regard des objectifs du ministère, la DRAJES souhaite là aussi intensifier son engagement en 2022. **Un appel à projets a d'ailleurs été lancé concernant la formation d'éducateurs**. Le comité régional de l'USEP, la fédération de triathlon et la fédération de cyclisme sont les lauréats de cet appel à projet. Ces formations sont gratuites et accessibles dans les 8 départements franciliens.

Un autre appel à projet va être porté en 2022 sur le plan « savoir rouler à vélo » avec la mise en place de stages durant l'année scolaire et les vacances d'été. En 2022 sera aussi lancé le dispositif **« Génération vélo »**, porté par la Fédération des usagers à bicyclettes. Les collectivités territoriales pourront se saisir de cet appel à projet.

Intervention de Véronique Moreira, présidente nationale de l'USEP

Véronique Moreira, présidente nationale de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) indique que l'USEP partage tous les objectifs qui ont été cités : **développer la pratique sportive, prévenir les noyades et les accidents de vélo, lutter contre la sédentarité des enfants**.

La plus-value de l'USEP est que les activités sportives se mènent dans un cadre associatif. Un véritable rôle est dévolu à chaque enfant. En effet, les enfants participent à des rencontres sportives lors desquelles l'USEP crée les conditions pour qu'ils soient organisateurs, qu'ils prennent des responsabilités, qu'ils acceptent les points de vue des autres camarades ainsi que leurs différences. Cette spécificité de l'USEP s'inscrit dans un cadre **d'apprentissage de la citoyenneté**.

Trois pistes d'amélioration sont évoquées afin de **renforcer l'activité sportive des enfants en milieu scolaire** :

- 1) **Mieux prendre en compte la place du corps à l'école**. Cela passe par une réorganisation des journées pour faire en sorte que les enfants soient moins assis. La question de l'aménagement

de la cour d'école peut aussi se poser, il s'agit de faire en sorte que l'école soit un espace où l'on peut exercer sa motricité de manière autonome. Dans les cours d'école par exemple, l'activité sportive qui prend le plus de place est le football, cette activité est exercée principalement par les garçons, ce qui par conséquent exclut les filles.

- 2) **Travailler davantage en synergie dans une logique de complémentarité des acteurs.** Il ne faut pas que l'intervention d'un éducateur soit comprise comme une prestation sportive. Au contraire, il s'agit de créer de la cohérence avec le projet sportif de l'école, c'est-à-dire de bien articuler les différents dispositifs mis en place par les différents acteurs que sont les écoles, l'USEP, les communes, les associations.
- 3) **Établir des passerelles avec les clubs sportifs et animer le label « Terre de Jeux ».** Dans le département de la Seine-Saint-Denis par exemple, **huit villes de la communauté de communes Terres de France ont été ciblées.** Dans les écoles de ces communes, il y a eu des rapprochements avec les clubs sportifs locaux comme le judo, le foot ainsi que d'autres disciplines. Différents clubs sont intervenus dans les écoles. Une journée d'événements sportifs a par ailleurs été organisée à l'échelle de la communauté de communes avec les écoles et les clubs, permettant ainsi d'animer le label « Terre de Jeux », d'ancrer durablement cette action de partenariat entre les écoles et les associations sportives, et de développer les associations USEP.

Questions des participants

Est-il possible de mettre en place le plan « Savoir rouler à vélo » sur le temps périscolaire ?

La DRAJES explique que les communes peuvent **acheter une flotte de vélos.** Les communes peuvent également faire appel à une association sportive, à une fédération partenaire comme la fédération du cyclisme, du cyclo-tourisme, ou celle de triathlon, ou bien même contacter l'USEP pour un prêt de matériel. Le dispositif **« Génération vélo »** pourrait peut-être **prendre en charge une partie des financements** à hauteur de 50% des interventions. Il est aussi possible de faire appel à la DRAJES pour obtenir des financements de l'Agence nationale du sport. La commune ne peut pas candidater directement auprès de l'ANS mais la DRAJES peut établir un lien entre une commune et une fédération sportive.

Benoît Lasnier, directeur général de l'USEP, explique qu'**il est possible, durant la pause méridienne, de réaliser les paliers 1 et 2 du plan « Savoir rouler à vélo »** si les animateurs territoriaux sont formés et si les terrains des cours d'école sont adaptés. Le palier 3, quant à lui, est validé dans le cadre de rencontres sportives spéciales vélo organisées par l'USEP, ou bien dans le cadre de sorties scolaires.

L'initiation au milieu aquatique : comment se nouent les partenariats entre municipalités et piscines ?

Meyrem Suleymanoglu, coordinatrice du plan de prévention des noyades à la DRAJES, indique que lorsque les piscines relèvent d'une délégation de service publique (DSP), la répartition des créneaux se fait par négociations avec une facturation des prestations.

Comment financer des vélos dans le cadre du plan « Savoir rouler à vélo » ?

Benoît Lasnier : Le prêt de vélo est l'un des services de l'USEP, il est aussi possible de réparer les vélos des enfants lorsqu'ils en ont, avec l'aide d'agents municipaux.

Benoît Lasnier rappelle les différentes modalités de création d'une antenne USEP :

Il s'agit selon lui de convaincre les enseignants de s'engager dans la création d'antennes USEP dans les écoles. Le comité directeur d'une antenne USEP est composé à la fois d'enseignants, de parents et d'enfants. Il faut par la suite payer une affiliation de 20 à 30 euros par an et une adhésion à la fédération, cette licence coûte 5 euros par enfant en moyenne.

Conclusion

Véronique Moreira rappelle la nécessité de la co-construction entre les différents acteurs dans le développement d'activités sportives en milieu scolaire.

Chantal Brault conclut la séance en remerciant les intervenants et en proposant aux différents acteurs (élus, USEP, DRAJES, associations, fédérations...) de prendre le temps de re-travailler le sujet ultérieurement.

Fin de la réunion

LISTE DES INSCRITS

NOM	PRENOM	COMMUNE	FONCTION
Bakonyi	Alexis	Directeur de Cabinet du Maire	Épône (78680)
BATTISTINI	Monique	Adjointe au maire affaires enfance et scolaire	ECQUEVILLY
BELLATON	MARIE THERESE	Adjointe	Mairie de Monthyon
BERNARD	Nelly	Directrice de la Caisse des écoles, coordinatrice PRE	Viry Chatillon
Beurthey	Rolande	Adjointe Finances-RH	Samois sur seine
Biossi	Albert	Conseiller municipal	91420
BOUGEROL	Gaëlle	Adjoint au maire	Yerres
Brichet	Sylvie	adjointe aux affaires scolaires	Grandpuits Bailly Carrois
Chataud	Alain	Maire adjoint à l'Education	Champigny sur Marne
CILLEROS	LILIANE	Adjointe aux affaires scolaires	MERICOURT
de Groot	Margaret	Adjointe	NANDY
Delan	Jocelyne	Conseillère Municipale	LOUVRES
Descoux	Marie-Agnes	Adjointe aux affaires scolaires	Pomponne
Devos	Joelle	Maire adjointe déléguée à la santé action sociale et seniors	Conflans Ste Honorine
Diop	Nadia	Adjointe au Maire	LE MEE SUR SEINE
DUWEZ	Nathalie	Maire-adjointe	Bourron Marlotte
FARGEOT	MARIE-CLAUDE	Adjointe à l'enfance	BALLAINVILLIERS

FRANCOIS	Thomas	Conseiller municipal délégué au PEDT et au CEL	Ville de Malakoff
GILLARD	Isabelle	adjointe à la maire - pole enfance	Chatillon
GRUBER	Jacques	Maire-adjoint	Saint-Cloud
Grünebaum	Julie	Maire adjointe : droits de l'enfant, réussite éducative, restauration	Noisy-le-Sec
HAMON	Laetitia	Maire adjointe en charge de l'Enfance	IGNY
Huby	Christel	Adjointe au maire	MONTÉVRAIN 77144
HUCHET	Marie-Hélène	Adjointe maire Enfance petite enfance	Noisy-le -Roi 78590
JOSSE	Olivier	Maire adjoint	VERT LE GRAND
Julienne	Anouke	Adjointe chargée des affaires scolaires	Villenoy
Lavaud	Richard	Maire Adjoint	Le Coudray Montceaux
Le Blay	yann	directeur enfance et vie scolaire	Tigery 91250
LEBAS	GUY	ADJOINT	CONDÉsur vesgre
Ledeux	Sandrine	Aidant familial	Gouaix 77114
Martin	Xavière	Adjointe au Maire	VANVES
MEZIERES	Richard	Adjoint au Maire	Mairie de Guyancourt
mounoury	aurélie	maire adjointe	boissy sous saont yon
PIGANEAU	Sylvie	Adjoint au maire, conseillère régionale	VERSAILLES
Pouzet	Geneviève	maire-adjoint	Croissy sur Seine
Prince	Patrick	Adjoint au maire affaires scolaires	Villemomble 93250
pruvost	stephanie	Directrice vie de l'enfant	bois-le-roi
rousseau	brigitte	adjointe au maire	le coudray montceaux
Sala	Patrick	Adjoint au maire	Bussièrès 77750
TAMIN	Sabine	Adjointe Enfance et Vie Scolaire	TIGERY
VERLY	ELISABETH	Conseillère municipale en charge du scolaire et du périscolaire	BUC
VIEIRA	Fanny	Responsable CCAS	Croissy-sur-Seine 78290
Wegel	Evelyne	Adjointe en charge de l'éducation	Compans 77290
Zeiss	Patricia	Maire	FREPILLON